



SOMMAIRE

Point 17 de l'ordre du jour:

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

a) Programme des Nations Unies pour le développement

b) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (*fin*) 135

Président : M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (E/4451, E/4545)

a) Programme des Nations Unies pour le développement

b) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (*fin*)

1. M. BRADLEY (Argentine) dit que, bien qu'elle ne soit pas membre du Conseil d'administration, l'Argentine s'intéresse vivement au Programme des Nations Unies pour le développement, dont les activités ont un caractère plus concret que celles de tout autre organisme des Nations Unies. En effet, alors que beaucoup de ces organismes travaillent surtout pour l'avenir, les résultats tangibles du PNUD peuvent déjà être appréciés par les populations. Le PNUD démontre tout ce que l'on peut obtenir de la coopération internationale si on l'applique dans un esprit pragmatique et sans considérations politiques.

2. L'Argentine a largement bénéficié des activités entreprises au titre de l'assistance technique et du Fonds spécial, grâce auxquelles des projets ont pu être réalisés dans tous les secteurs, notamment dans ceux des industries agricoles et minières. Il convient de citer à ce propos le projet de la cordillère des Andes qui a permis de découvrir et d'évaluer des gisements de cuivre si abondants qu'ils constituent, selon certains experts, la découverte la plus considérable du siècle dans ce domaine. Dans tous ces projets, le PNUD a apporté non seulement une assistance financière, mais aussi le concours de techniciens qui ont facilité la tâche en évaluant les données exactes du problème. A ce propos, M. Bradley souligne que, s'il est indispensable que chaque pays établisse un ordre de priorités, il convient de reconnaître la valeur de l'assistance fournie par les représentants résidents et les techniciens, qui apportent une contribution essentielle à la réalisation des projets.

3. En ce qui concerne la coopération avec les autres organismes, M. Bradley pense qu'il n'y a pas de raison pour que le PNUD ne travaille pas en étroite association avec l'ONUDI. Au contraire, des contacts fructueux

peuvent s'établir entre les deux organismes par l'intermédiaire des représentants résidents qui sont les meilleurs agents de l'ONUDI auprès des gouvernements. Il n'y a pas de raison de modifier un système qui a déjà donné des résultats positifs.

4. La question principale demeure le financement des activités du PNUD. Le représentant de l'Argentine souscrit aux mesures prises dans ce domaine. Il approuve notamment l'objectif de 250 millions de dollars pour ce qui est des ressources du PNUD en 1969. Cependant, il conviendra de s'efforcer par la suite de parvenir à l'objectif final de 350 millions de dollars prévu pour 1970. Les contributions fournies au PNUD constituent le meilleur investissement et il convient de les augmenter, comme l'ont déjà fait le Venezuela, le Brésil, le Mexique et l'Argentine. Ces pays rendent au Programme l'assistance qu'ils en reçoivent en apportant une contribution financière et le concours d'experts toujours plus qualifiés.

5. Rappelant la remarque faite par le représentant du Panama, à la 1549^e séance, au sujet du rôle du PNUD en matière de régulation démographique, M. Bradley dit qu'il ne pense pas que cette question doive avoir la priorité dans les activités du Programme. En effet, dans ce domaine comme dans les autres, il appartient aux gouvernements de fixer eux-mêmes leur ordre de priorité et de prendre les mesures qu'ils jugent utiles.

6. Pour conclure, le représentant de l'Argentine félicite le Directeur du PNUD et ses collaborateurs pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

7. M. HASNAOUI (Maroc) dit que son pays, qui bénéficie de l'aide et de l'assistance technique du PNUD dans divers secteurs, tient à rendre hommage à cet organisme dont les efforts et l'efficacité pour le développement économique et social se sont révélés des plus positifs et des plus concrets. M. Hasnaoui partage l'opinion des représentants de la France et de la Suède (1549^e séance) selon lesquels les activités du PNUD devront s'inscrire dans le cadre d'une action globale découlant de la nouvelle stratégie du développement. De même, il partage le souci de voir adapter les méthodes du PNUD aux conditions particulières à chaque région.

8. Compte tenu des ressources limitées du PNUD, il est particulièrement important de dégager des priorités, notamment, comme l'a souligné le représentant de la France, en ce qui concerne le développement rural et la formation des cadres. En effet, dans la plupart des pays en voie de développement, c'est le secteur agricole qui est le plus important et qui doit faire l'objet d'une action prioritaire. Il faudrait mettre l'accent sur les domaines suivants: production agricole et élevage, ressources hydrauliques, redistribution des terres, lutte contre l'érosion, développement des cultures vivrières et adaptation aux

impératifs d'une économie moderne. La formation des populations par l'éducation, l'animation dans les villages, la vulgarisation des techniques devraient également faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'action du PNUD.

9. Les études de préinvestissement et de viabilité entreprises par le PNUD sont certes intéressantes, mais il faut bien constater que nombre d'entre elles n'ont pas été suivies de réalisations au stade du financement proprement dit. Souvent, les critères de viabilité ou de rentabilité exigés par les financiers et par la BIRD diffèrent des conclusions formulées par les experts du PNUD. En effet, les gouvernements conçoivent des projets en se fondant non seulement sur des critères de rentabilité, mais aussi sur les exigences d'un développement économique et social équilibré. C'est pourquoi il serait souhaitable d'associer les organismes de financement, tels que la BIRD, aux études de viabilité et de rentabilité économique afin que des projets ne soient pas laissés en souffrance.

10. Par ailleurs, le système qui consiste à affecter des experts pour un nombre de mois ou d'années déterminé n'est pas toujours réaliste et souvent les études entreprises durent plus longtemps qu'on ne l'avait prévu. Il serait également souhaitable que les experts qui ont participé aux études de préinvestissement participent à l'exécution des projets pendant une période suffisante pour permettre aux cadres nationaux de prendre la relève.

11. En ce qui concerne le coût des études de préinvestissement, M. Hasnaoui fait observer que les sommes consacrées à la rémunération des experts et au matériel de transport mis à leur disposition absorbent la majeure partie de l'aide, au détriment des recherches et des études proprement dites. Dans le domaine agricole, par exemple, il conviendrait de donner la priorité aux études géologiques et pédologiques, à l'expérimentation sur les cultures vivrières et à la sélection de cultures adaptées aux lieux.

12. Pour ce qui est des méthodes d'action, il est essentiel que l'assistance tienne compte du point de vue de chaque pays et s'intègre dans le cadre d'un développement plus vaste. Il conviendrait de fixer, en collaboration avec les gouvernements, qui peuvent seuls avoir une idée de l'action globale à entreprendre, des pôles de croissance dont l'effet serait durable.

13. Enfin, le représentant du Maroc estime que, pour que le PNUD puisse jouer un rôle efficace dans la nouvelle Décennie des Nations Unies pour le développement, il faudra qu'il dispose de moyens accrus correspondant à la dimension et à l'urgence des problèmes de développement.

14. M. KOROSSO (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays a toujours attaché une grande importance aux activités du PNUD. Grâce à l'assistance du PNUD, la Tanzanie deviendra bientôt un pays exportateur de laine. En outre, des études préparatoires effectuées avec l'aide du PNUD ont révélé de nouveaux gisements d'or, et de nombreux projets ont été réalisés dans la sylviculture, l'élevage et l'agriculture. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

15. M. Korosso se félicite des nouvelles procédures en matière d'assistance technique qui prévoient une programmation continue. Cette mesure ne peut que donner un

nouvel essor à cet élément du Programme. La délégation tanzanienne estime qu'il faudrait également introduire plus de souplesse dans les autres aspects du Programme; ainsi, dans le cadre des objectifs fixés pour lui, le pays bénéficiaire devrait avoir la faculté d'utiliser les sommes prévues pour des services d'experts ou du matériel, au lieu d'être obligé d'accepter simultanément ces deux formes d'assistance.

16. La délégation tanzanienne partage l'avis des représentants de l'URSS et des Etats-Unis (1549^e séance) selon lesquels il conviendrait d'attribuer un ordre de priorité élevé à l'agriculture, à la production alimentaire et au développement rural. Comme l'a souligné le représentant de la France, l'accent pourrait également être mis sur le développement de l'enseignement et de la formation professionnelle. Cependant, il appartient aux gouvernements de décider eux-mêmes du domaine qui doit recevoir la priorité, en fonction de leurs besoins particuliers.

17. M. Korosso regrette qu'à la 1546^e séance l'observateur du Nigéria ait introduit dans le débat sur le point 14 de l'ordre du jour des considérations politiques déplacées en se référant à une intervention précédente du représentant de la Tanzanie. La délégation tanzanienne a simplement appelé l'attention du Conseil, à la 1540^e séance, sur le problème urgent que posent les réfugiés du Biafra, dont on connaît les souffrances, et a fait appel à la communauté mondiale pour qu'elle leur apporte toute l'aide possible. Il ne s'agit pas de questions politiques dans cet appel, et la Tanzanie ne possède pas d'intérêts particuliers au Biafra. Sa position est conforme aux décisions prises par des pays tels que la France, la Belgique et la Tchécoslovaquie qui ont cessé d'envoyer des armes au régime de Lagos. La Tanzanie ne peut que regretter que d'autres pays continuent à fournir des armes à ce régime. Au nom des principes humanitaires, elle s'élève également contre la décision prise par le Nigéria d'abattre tout avion qui apporterait des secours au Biafra, décision qui démontre la volonté d'exterminer le peuple biafrais.

18. M. STAMBOLIEV (Bulgarie) souligne que le PNUD est devenu un instrument important d'action internationale, qui peut contribuer efficacement à la solution des problèmes de développement et de coopération dans le domaine économique et social. Encore faut-il savoir comment utiliser de la façon la plus rationnelle les fonds limités dont dispose le PNUD, afin d'apporter une aide efficace aux pays moins développés.

19. Sans méconnaître l'acuité des besoins dans le secteur de la production alimentaire, le représentant de la Bulgarie pense que l'aide du PNUD devrait porter en premier lieu sur l'industrialisation. Les organismes des Nations Unies apportent une attention croissante à ce domaine, mais il convient de coordonner et de concentrer davantage les activités entreprises. C'est pourquoi M. Stamboliev se félicite de la coordination plus étroite qui a été établie entre le PNUD et l'ONUDI, et appuie les propositions du Conseil d'administration relatives à des projets industriels pilotes visant à favoriser l'implantation de nouvelles industries dans les pays en voie de développement. En outre, le Programme devrait aider à la planification du développement économique et social et encourager le développement du secteur public, qui permettrait d'ap-

porter une aide plus efficace et d'obtenir des résultats plus rapides. Par ailleurs, le PNUD devrait rassembler les efforts de tous les pays qui sont désireux d'y participer; ainsi, la République démocratique allemande pourrait utilement contribuer au Programme. La Bulgarie, qui dispose de cadres et d'experts dans de nombreux domaines tels que l'économie rurale, les industries légères, les industries alimentaires, la planification, la santé publique et l'éducation, peut offrir les services de ses experts pour les projets des pays en voie de développement. La Bulgarie augmente chaque année ses contributions au PNUD, et l'achat de matériel en Bulgarie et la conclusion de contrats de sous-traitance avec des entreprises bulgares constitueraient une utilisation rationnelle de la contribution de la Bulgarie.

20. Grâce à la bonne volonté et à l'effort commun de tous les pays, le PNUD pourra prendre plus d'extension chaque année et jouer un rôle de plus en plus efficace dans la coopération internationale en vue du développement économique et social.

21. M. AKSIN (Turquie) remercie le Commissaire à la coopération technique et le Directeur adjoint du PNUD pour leurs exposés liminaires (1549^e séance). Les chiffres cités par le Directeur adjoint illustrent le développement des activités du PNUD, qui constitue l'exemple le plus tangible de coopération économique internationale au profit des pays en voie de développement.

22. Comme l'a dit le représentant de la France, le PNUD est appelé à jouer, grâce à l'aide internationale qu'il fournira, un rôle central dans la réalisation des objectifs qui seront fixés pour la deuxième Décennie du développement. Mais le PNUD ne pourra pas atteindre tous les buts fixés si ses ressources ne sont pas en rapport avec les besoins des pays en voie de développement. C'est un point auquel tous les pays, et plus particulièrement les pays développés, doivent songer au moment où se préparent les plans pour la deuxième Décennie du développement.

23. Le Directeur du PNUD a évalué à 250 millions de dollars le minimum nécessaire pour 1969. Etant donné que les ressources disponibles ne correspondront probablement jamais aux besoins énormes des pays en voie de développement, le PNUD doit veiller à n'entreprendre que les projets pouvant avoir le plus d'effet sur la vie économique et sociale des pays bénéficiaires. A cet égard, les projets comportant la création d'institutions et la mise sur pied de centres de formation sont particulièrement intéressants. Le PNUD devrait également réserver un accueil favorable aux demandes intéressant le tourisme, en particulier lorsque le pays demandeur possède un potentiel touristique évident. Il peut et doit également satisfaire les demandes d'assistance dans le domaine de la population. Le Directeur adjoint a dit qu'un nombre important de demandes relatives à des projets industriels étaient actuellement à l'examen. C'est là un fait dont la délégation turque prend note avec satisfaction.

24. Les rapports présentés par le Conseil d'administration du PNUD sur sa cinquième session (E/4451) et sur sa sixième session (E/4545) prouvent que le Conseil d'administration et la direction du Programme ont conscience des besoins croissants du tiers monde et sont prêts à élargir les activités du Programme lorsqu'une telle

initiative est justifiée. A cet égard, la délégation turque tient à féliciter le Conseil d'administration et son président de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche, et elle note avec satisfaction l'attention qui a été accordée à la question des investissements consécutifs aux études de préinvestissement. La délégation turque sait que la direction du PNUD développe ses efforts dans ce domaine comme suite à la résolution 2280 (XXII) de l'Assemblée générale.

25. La délégation turque considère le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU comme un complément utile des activités du PNUD. Mais, étant donné que le niveau des crédits affectés à ce programme reste constant depuis six ans dans un monde où les prix ne cessent de monter, il est évident que ce programme a subi une contraction. C'est pourquoi la Turquie souhaite que le montant des crédits alloués au programme ordinaire soit augmenté. Elle conçoit toutefois qu'une décision à ce sujet soit retardée en attendant les résultats de l'étude d'ensemble des buts et objectifs du programme ordinaire que le Secrétaire général doit présenter au Conseil d'administration à sa septième session. La délégation turque appuie donc la recommandation du Conseil d'administration tendant à maintenir le niveau du programme ordinaire à 6,4 millions de dollars pour l'année 1969.

26. A propos de l'étude sur la capacité des organismes des Nations Unies d'exécuter un programme élargi en faveur du développement, M. Aksin se félicite que le Conseil d'administration et la direction du PNUD s'efforcent d'obtenir l'efficacité maximale et de faire face aux besoins grandissants des pays en voie de développement. Il note avec satisfaction que le mandat défini aux fins de cette étude (voir E/4545, par. 187), est assez large pour permettre une évaluation générale et approfondie des opérations des organismes des Nations Unies dans le contexte du PNUD. A cet égard, il vaudrait la peine d'examiner, dans le cadre de l'étude, l'idée selon laquelle les institutions spécialisées pourraient aider les pays en voie de développement, et plus particulièrement ceux qui ont récemment accédé à l'indépendance, à identifier et à élaborer des projets.

27. Enfin, la fourniture d'assistance sous forme de personnel d'exécution, de direction et d'administration répond à un besoin important des pays en voie de développement. La Turquie est en faveur du maintien de cette forme d'assistance, mais elle trouve quelque peu inquiétant qu'à l'heure actuelle moins de la moitié des experts en poste soit doublée par du personnel de contrepartie à plein temps. L'assistance technique ne peut pas avoir ainsi les effets à long terme désirés.

28. M. ABE (Japon) félicite le Commissaire à la coopération technique et le Directeur adjoint du PNUD de leurs exposés. Leurs déclarations et les rapports présentés couvrent non seulement les activités des organismes intéressés, mais tous les points importants qui ont été soulignés au cours des deux dernières sessions du Conseil d'administration. La délégation du Japon tient également à féliciter le Président du Conseil d'administration, qui a contribué à donner un élan nouveau aux activités du PNUD et à les améliorer.

29. Il est encourageant de noter que le PNUD a été en mesure d'élargir régulièrement ses activités au profit des pays en voie de développement dans le domaine du pré-investissement et de l'assistance technique, et la délégation japonaise note avec une profonde satisfaction le réalisme, le dynamisme et la souplesse dont la direction du PNUD et le Secrétariat de l'ONU ont su faire preuve, contribuant ainsi à assurer le succès des activités du Programme. Le Japon attache une grande importance au rôle joué par le PNUD dans le domaine du pré-investissement et de l'assistance technique aux pays en voie de développement. Il a toujours apporté au PNUD son appui et sa pleine coopération sous forme de contributions financières ainsi que de contributions dans le domaine des connaissances techniques et des ressources techniques humaines, et il espère que le PNUD continuera à jouer un rôle important dans les années à venir.

30. Compte tenu des observations intéressantes qui ont déjà été faites au sujet des rapports dont le Conseil est saisi, la délégation japonaise se bornera à souligner deux points particuliers. D'abord, en ce qui concerne les domaines d'activité du PNUD auxquels on accorde la priorité, il y a lieu de se féliciter de la tendance croissante à aider les gouvernements à déterminer les priorités dans les secteurs particuliers du développement économique et social qu'ils ont choisis. En Asie et dans de nombreux pays d'Afrique, en particulier, la priorité doit aller au secteur agricole, et des mesures énergiques et générales doivent être prises d'urgence pour permettre aux intéressés de produire en quantité accrue des aliments de meilleure qualité et d'améliorer la vie rurale en général. Ces résultats ne peuvent être acquis que moyennant des efforts prolongés; c'est pourquoi il importe que le PNUD veille à assurer la continuité des projets dans ce domaine, même s'ils ne doivent pas donner de résultats immédiats. Le Japon espère donc que le PNUD continuera à accorder un rang de priorité très élevé au secteur agricole. A cet égard, M. Abe a été heureux d'entendre le représentant des Etats-Unis dire que, si la responsabilité de déterminer la priorité à accorder aux projets revenait aux gouvernements bénéficiaires, ces derniers pouvaient tirer aide et avis de l'expérience des organisations internationales, ainsi que des échanges de vues qui ont lieu dans des organismes internationaux groupant des représentants de pays développés et de pays en voie de développement.

31. Etant donné la nécessité d'assurer un développement économique équilibré, la délégation japonaise est quelque peu inquiète du peu d'expansion enregistré pendant l'année écoulée dans le secteur industriel, autre domaine important auquel devrait être accordé un rang de priorité élevé. C'est pourquoi M. Abe note avec satisfaction que de nombreux projets nouveaux intéressant l'industrie sont actuellement à l'étude et doivent entrer dans la phase de l'exécution pendant l'année à venir. Il faut espérer que l'ONUDI sera en mesure de jouer un rôle croissant.

32. Toujours à propos des priorités, M. Abe tient à poser la question de la répartition géographique des activités du PNUD. En effet, la part de l'Asie dans les allocations de fonds et de projets du PNUD est extrêmement faible, compte tenu de sa population et du niveau extrêmement bas du revenu moyen par habitant dans cette région.

M. Abe espère sincèrement que la situation s'améliorera dans ce domaine.

33. Le deuxième point important que la délégation japonaise entend soulever est celui de l'accroissement des ressources du PNUD. On a souligné que les activités du Programme restaient inadéquates face aux besoins des pays en voie de développement et que les ressources disponibles étaient limitées et bien inférieures aux besoins. La délégation japonaise est d'avis qu'il y a lieu à la fois d'améliorer la qualité de l'assistance fournie par le PNUD et d'en accroître le volume. Toutefois, étant donné les besoins sans cesse croissants des pays en voie de développement et l'aide limitée que les pays développés sont en mesure de fournir en raison de la situation économique internationale actuelle, ce serait manquer de réalisme que de compter voir les ressources du PNUD augmenter assez rapidement pour faire face en peu de temps à tous les besoins. Il faut certes que les pays développés s'efforcent d'accroître leurs contributions au PNUD, mais, en attendant, il convient d'utiliser de la façon la plus efficace possible les ressources humaines et financières limitées dont on dispose, en définissant clairement et rationnellement les domaines prioritaires, qu'il s'agisse des secteurs devant bénéficier d'une assistance ou des projets particuliers auxquels l'assistance sera accordée.

34. M. DUBEY (Inde) remercie le Commissaire à la coopération technique et le Directeur adjoint du PNUD de leurs exposés. Comme l'a dit le Directeur adjoint, le PNUD a contribué à la réalisation des objectifs de la Décennie du développement en cours et à la préparation des pays en voie de développement aux efforts qu'ils devront faire pendant la Décennie à venir. Si toutes les possibilités qu'offrait le Programme n'ont pas pu être exploitées, cela n'a pas été dû à un manque d'énergie et d'initiative de la part du Directeur et de ses collaborateurs, mais à l'insuffisance des ressources disponibles. En effet, le total des contributions annoncées pour 1968, voisin de 180 millions de dollars, représente à peine la moitié de la somme de 350 millions de dollars fixée comme objectif pour 1970. En ce qui concerne l'année 1969, le Directeur du PNUD a souligné qu'il faudrait un minimum de 250 millions de dollars, soit environ 40 % de plus que les contributions annoncées pour 1968, pour satisfaire les demandes ayant le rang de priorité le plus élevé.

35. Toutes les suggestions faites jusqu'ici pour remédier à la situation résultant de la pénurie de ressources visaient en fait à améliorer la qualité de l'assistance fournie, mais, au-delà d'une certaine limite, la qualité ne peut en aucune façon remplacer la quantité. De l'avis de la délégation indienne, il y a déjà longtemps que cette limite a été atteinte; ce qu'il faut maintenant, c'est s'attacher sérieusement à trouver les moyens d'accroître les ressources du PNUD.

36. Le Commissaire à la coopération technique a souligné que le montant des ressources du programme ordinaire est maintenu au niveau de 6,4 millions de dollars depuis plusieurs années et il a annoncé qu'il resterait inchangé en attendant les résultats de l'étude qui doit être effectuée par le Secrétaire général. Or, pour que le niveau des ressources reste effectivement constant, il aurait fallu qu'il augmente de 30 à 40 % pour tenir compte de

l'accroissement du coût d'exécution des programmes. D'ailleurs, il n'est pas besoin de faire une étude pour savoir que le montant des ressources devrait augmenter, ne serait-ce que pour faire face à l'accroissement des besoins des pays en voie de développement dans le domaine de l'assistance technique.

37. Se référant à la déclaration faite par le Directeur adjoint du PNUD, M. Dubey souligne l'importance du problème des investissements consécutifs aux études de préinvestissement. A ce sujet, le représentant des Etats-Unis a relevé que les statistiques fournies contenaient des sous-estimations et il a mentionné certains points au sujet desquels il existait des lacunes. Mais les statistiques fournies pêchent également à certains égards par excès. Les chiffres fournis concernant les investissements ont été influencés par un certain nombre de facteurs autres que les projets de préinvestissement, et il n'existe en fait aucun rapport direct entre les investissements effectués et les projets de préinvestissement. Quels que soient les efforts faits par les institutions internationales en vue de créer les conditions nécessaires pour que des investissements soient effectués à la suite d'études de préinvestissement, ils ne pourront réussir s'ils ne sont pas aidés par certains autres facteurs, notamment des facteurs extérieurs. Il faut donc accueillir les statistiques avec circonspection et faire tout ce qui est possible pour que, dans les projets de préinvestissement, il soit de plus en plus tenu compte de la nécessité de trouver des crédits à investir. C'est pourquoi la délégation indienne prend note avec satisfaction de l'idée, avancée à la fois à la sixième session du Conseil d'administration et au cours de la présente session du Conseil, selon laquelle il est nécessaire d'associer dès le début les investisseurs éventuels à la préparation des projets.

38. En ce qui concerne le choix des priorités, M. Dubey estime, d'accord avec les représentants des Etats-Unis et de l'Argentine, que c'est une question qui relève en dernier ressort des gouvernements.

39. A la sixième session du Conseil d'administration, on a parlé des difficultés rencontrées par le PNUD et le programme ordinaire en ce qui concerne le recrutement d'experts. A ce sujet, M. Dubey insiste à nouveau pour que l'on utilise au maximum les experts disponibles dans les pays en voie de développement. D'une part, ces experts ont une expérience directe des problèmes qui se posent dans les pays en voie de développement et l'expérience qu'ils acquerront dans d'autres pays les rendra encore plus utiles lorsqu'ils reviendront chez eux; d'autre part, leur utilisation pourra entraîner une réduction du coût des experts.

40. Au sujet de l'assistance technique à la République du Yémen du Sud, dont il est question au paragraphe 30 du rapport du Conseil d'administration sur sa sixième session, M. Dubey souligne combien il importe que des programmes d'assistance soient élaborés et mis en œuvre aussi rapidement que possible en faveur de ce pays, qui part de zéro et doit surmonter des difficultés connues de tous.

41. Enfin, la délégation indienne tient à exprimer toute sa reconnaissance au Directeur du PNUD, qui est une des quelques personnes qui ont su montrer que, si le

développement est une œuvre difficile, il est néanmoins possible de la mener à bien.

42. M. NAYERI (Iran) s'associe aux orateurs qui l'ont précédé pour féliciter le Commissaire à la coopération technique et le Directeur adjoint du PNUD des exposés précis qu'ils ont faits devant le Conseil.

43. Le représentant de l'URSS a dit que le PNUD devait consacrer une attention particulière aux projets se rapportant à l'agriculture. Nul ne peut nier le rôle que joue cette dernière dans l'expansion économique de certains pays en voie de développement. Son développement dispenserait ces derniers de consacrer une partie de leurs ressources en devises à l'achat de denrées alimentaires.

44. De son côté, le représentant des Etats-Unis a émis l'avis que l'agriculture et l'industrie devaient progresser de pair. Il est naturellement plus sage pour les pays en voie de développement de déployer leurs efforts dans ces deux domaines. Mais, en ce qui concerne les activités du PNUD, il est essentiel qu'elles soient orientées vers l'industrie. A cette fin, les responsables du PNUD peuvent encourager la présentation de projets industriels par les gouvernements qui demandent l'assistance du PNUD au titre du Fonds spécial.

45. Les nouvelles demandes d'assistance soumises à l'examen du Conseil d'administration du PNUD couvrent à peu près tous les secteurs. L'agriculture et l'industrie présentent, comme on l'a déjà souligné, une importance particulière dans le développement des pays en voie de développement, mais les priorités sont en fait très difficiles à établir. De l'avis de la délégation iranienne, la formation de cadres enseignants et la formation professionnelle sont aussi importantes que les autres secteurs car non seulement elles contribuent à élever le niveau culturel du pays considéré, mais encore elles lui procurent de la main-d'œuvre qualifiée pour le développement de son industrie.

46. En ce qui concerne la répartition des projets recommandés, les rapports du Conseil d'administration du PNUD font ressortir des divergences de vues. Certains membres du Conseil ont estimé que cette répartition était équilibrée entre les différentes régions géographiques et entre les différents secteurs économiques. D'autres ont estimé que le programme était encore insuffisant par rapport aux besoins des pays en voie de développement. Selon ces derniers, les pays donateurs devraient augmenter leur contribution afin de combler l'écart entre les besoins des pays en voie de développement et les ressources disponibles. Plusieurs membres se sont inquiétés aussi de la différence croissante entre le rythme auquel les demandes sont reçues et le rythme de l'approbation des nouveaux projets. D'autres enfin ont suggéré que le PNUD adopte des procédures limitant le nombre des projets demandés. La délégation iranienne partage l'avis de ce dernier groupe. Plusieurs méthodes pourraient être adoptées et différents critères établis à cette fin. En particulier, il serait possible de répartir les secteurs économiques sur une période de 10 ans et d'accepter à une date donnée exclusivement des projets se rapportant aux secteurs respectifs.

47. M. CRANE (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) note qu'une grande partie

des travaux du PNUD consiste en des études de pré-investissement qui permettent d'identifier et de définir des projets ou des séries de projets pouvant contribuer au développement de l'économie de pays ou de régions. Mais, comme on l'a souligné, ce n'est pas parce qu'un projet a été jugé réalisable que l'on trouve forcément l'aide financière nécessaire pour le mettre à exécution. Pour aider à combler cette lacune dans le domaine du développement de l'agriculture, la FAO et la BIRD ont lancé en 1964 un programme de coopération FAO/BIRD grâce auquel les ressources en personnel et l'expérience des deux organisations peuvent être mises au service de programmes agricoles dans les pays en voie de développement. Une équipe de spécialistes a été créée dans le cadre de la FAO et, en consultation avec la BIRD, elle a commencé à aider les gouvernements à identifier et à préparer des projets susceptibles d'être financés par la Banque. Depuis 1964, l'équipe de la FAO et de la BIRD a travaillé sur environ 130 projets intéressant 58 pays, et le financement de 23 de ces projets a été approuvé. La plupart d'entre eux sont encore à des stades divers de préparation, d'évaluation ou de négociation, mais les prêts accordés par la BIRD à l'agriculture en 1967 ont atteint environ 193 millions de dollars, contre 79 millions en 1966. On s'attend que le total des prêts et des crédits consentis au titre de ces 23 projets dépasse 340 millions de dollars.

48. Toujours dans le domaine des programmes liés à la question des investissements, la FAO a innové en 1965 en entrant en rapport directement, pour la première fois dans l'histoire des institutions spécialisées, avec de grandes industries intéressées à investir dans les pays en voie de développement. Le programme de coopération FAO/Industrie, créé dans le cadre de la Campagne mondiale contre la faim, joue un rôle de catalyseur en regroupant les divers éléments — direction, technique et finance — qui doivent être combinés pour susciter de nouveaux investissements et en travaillant avec les gouvernements à éliminer les obstacles et à améliorer le climat de façon à favoriser les investissements. En 1967, ce programme a englobé une large gamme d'activités allant de l'échange d'informations à de véritables efforts en matière d'investissement. Par exemple, au Moyen-Orient, une nouvelle société s'est formée pour le traitement des fruits et des légumes. Des intérêts nationaux détiennent la participation la plus importante dans cette société, mais plusieurs sociétés multinationales y sont également intéressées. Une première usine doit entrer en service en 1968, et l'on envisage d'en créer une deuxième. En raison de l'intérêt suscité par ce projet, le programme de coopération FAO/Industrie a recommandé une étude de viabilité, qui a été financée par le PNUD et a été terminée en 1967. On compte que cette étude conduira à une expansion de l'industrie du traitement des produits alimentaires dans le pays considéré.

49. M. ALLEN (Royaume-Uni), après avoir souligné l'intérêt avec lequel la délégation britannique a écouté les déclarations du Directeur adjoint du PNUD et du Commissaire à la coopération technique, rappelle que le Royaume-Uni est membre du Conseil d'administration du PNUD. La délégation britannique a donc eu l'occasion de participer à la discussion détaillée des questions qui

sont exposées dans les rapports du Conseil d'administration. Pour éviter les répétitions, M. Allen se limitera à des observations d'ordre général concernant plus particulièrement l'avenir du PNUD.

50. Comme l'a dit le représentant du Panama (1549^e séance), c'est grâce au PNUD que l'homme de la rue prend conscience de l'action positive des Nations Unies, et cela dans les pays avancés aussi bien que dans les pays en voie de développement. La délégation britannique se félicite de savoir que le Conseil d'administration du PNUD comptera l'an prochain parmi ses membres l'Argentine, dont le représentant a indiqué qu'elle figure parmi les plus riches des pays en voie de développement et n'est pas loin d'atteindre le point où il lui sera possible de « décoller » pour sortir du sous-développement. Il faut espérer que ce qui est en train de se passer en Argentine se produira peu à peu dans les autres pays en voie de développement, et que le jour viendra où l'assistance technique, sous la forme qu'elle revêt actuellement, ne sera plus nécessaire. En attendant, plutôt que de diviser le monde en pays très riches et toujours à la pointe du progrès, d'une part, et en pays très pauvres et sous-développés d'autre part, il vaudrait mieux parler de pays occupés à gravir les divers échelons du développement, car les pays développés eux-mêmes sont en voie d'évolution vers des conditions meilleures.

51. Tant au cours du présent débat qu'à la sixième session du Conseil d'administration, il a beaucoup été question de l'équilibre du programme du PNUD, au sujet duquel le Directeur adjoint a fourni des statistiques intéressantes. Il est important, sur ce point, de ne pas se figurer que le PNUD constitue la seule ou même la principale source de financement du développement et du préinvestissement. Comme on l'a rappelé à la sixième session du Conseil d'administration, les activités du PNUD doivent être considérées dans le contexte global des plans de développement et de financement de chaque pays, c'est-à-dire compte tenu des programmes financés par les budgets ordinaires de l'ONU ou des institutions spécialisées, des programmes d'aide bilatérale et surtout des programmes d'investissement des pays eux-mêmes. Dans ce contexte, l'assistance accordée au titre du PNUD apparaît marginale, essentiellement destinée à combler les lacunes les plus flagrantes. Selon les pays, ces lacunes peuvent se faire sentir principalement dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine démographique ou dans le domaine du développement industriel. En ce qui concerne ce dernier secteur, la délégation britannique appuie sans réserve les propositions visant à augmenter le nombre des conseillers industriels travaillant sur le terrain en collaboration avec les représentants résidents. Mais, dans tous les cas, il faut souligner que ce sont les gouvernements des pays intéressés qui doivent en dernière analyse fixer les priorités. A cet égard, on peut relever l'idée intéressante émise par le représentant des Etats-Unis, selon laquelle les pays en voie de développement pourraient chercher à coordonner leurs ordres de priorité dans des domaines tels que celui de la promotion des exportations, par exemple.

52. Une autre question importante est celle des mesures envisagées pour promouvoir les investissements consé-

cutifs aux projets de préinvestissement de l'élément Fonds spécial, qui ont pour but d'attirer des capitaux dans les pays en voie de développement en démontrant qu'il existe dans ces pays de réelles possibilités économiques. Jusqu'ici, les rapports sur les projets de préinvestissement n'ont pas toujours fourni aux sources de financement éventuelles toutes les informations dont elles ont besoin pour prendre des décisions.

53. Il faut donc se féliciter des mesures envisagées par le Directeur du PNUD pour améliorer les possibilités d'investissement : tout d'abord, il s'agit d'associer plus étroitement les sources d'investissement à chaque stade des projets de préinvestissement, de façon que, si les études de viabilité aboutissent à des conclusions positives, les sources d'investissement soient suffisamment au courant des projets pour donner suite à ces conclusions. De telles mesures impliquent évidemment un concours très étroit des gouvernements dispensateurs et des institutions internationales. Le Gouvernement britannique est prêt pour sa part à prêter toute son assistance dans ce domaine. Deuxièmement, le Directeur se propose de créer un groupe de conseillers financiers qui seraient associés à des projets donnés et feraient la liaison entre les experts techniques et les sources de financement éventuelles. Ces deux propositions devraient considérablement renforcer l'efficacité des activités du PNUD dans le domaine de la promotion des investissements consécutifs.

54. Sur le plan administratif, la délégation britannique accueille favorablement la décision d'entreprendre une étude de la capacité du mécanisme actuel d'exécution du PNUD et des institutions chargées de la mise en œuvre des projets, puisque le système actuel présente des défauts et une complexité auxquels il conviendrait de remédier, surtout si l'on tient compte de l'accroissement des travaux qui marquera la prochaine Décennie du développement. Il faut se féliciter que les institutions spécialisées aient donné l'assurance qu'elles collaboreront à cette étude.

55. D'autre part, la délégation britannique rappelle qu'elle a proposé, à la sixième session du Conseil d'administration du PNUD, que cet organe ne se réunisse qu'une fois par an et qu'elle a alors expliqué en détail comment il pourrait, à son avis, travailler ainsi sans rien perdre de son efficacité. Il semblait que cette procédure assurerait une plus grande productivité, car les fonctionnaires de rang élevé n'auraient pas à s'absenter aussi longuement et le volume de la documentation à préparer se trouverait réduit. Cependant, cette proposition n'a pas recueilli l'approbation générale; il a été simplement décidé de réduire la durée de la session de janvier. Il s'agit là en quelque sorte d'une demi-mesure, et la délégation britannique espère que le moment viendra bientôt de reconsidérer la question.

56. Enfin, sur le plan de la procédure, il faut noter que, lors de sa sixième session, le Conseil d'administration a eu pour la première fois recours à un vote. De l'avis de la délégation britannique, la procédure qui consiste à recueillir l'assentiment général est plus conforme au rôle du Conseil d'administration et à l'esprit dans lequel il doit aborder les questions dont il est saisi; elle espère donc qu'il reviendra à cette procédure.

57. M. BRILLANTES (Philippines) tient tout d'abord à remercier le Directeur adjoint du PNUD et le Commissaire à la coopération technique de leurs exposés.

58. De l'avis de la délégation philippine, le rôle fondamental du PNUD reste celui d'une association pour le progrès, la paix et la prospérité, selon la définition donnée par le Directeur du programme au début du fonctionnement de cette institution.

59. Alors que la première Décennie du développement approche de son terme, il n'est pas inutile de rappeler qu'il a été enfin reconnu que le problème du développement doit préoccuper tout autant les pays avancés que les pays en voie de développement et qu'ils doivent s'attacher en commun à le résoudre. Grâce à cette prise de conscience, il est certain que le PNUD aura dans le monde entier une influence beaucoup plus réelle au cours de la prochaine Décennie que pendant les années passées.

60. Il est attristant de constater que, tandis qu'accroissent les besoins des pays en voie de développement, les ressources du PNUD restent stationnaires et sont très loin de correspondre à l'augmentation des besoins. Parlant de cette disparité au moment de l'ouverture de la deuxième session de la CNUCED, le Premier Ministre de l'Inde a souligné qu'il ne s'agissait pas de savoir si les pays avancés pouvaient se permettre de donner davantage, mais plutôt de savoir s'ils pouvaient se permettre de ne pas le faire. Il paraît tout à fait à propos de rappeler cette observation au cours de la discussion relative au PNUD.

61. Les rapports du Conseil d'administration sur ses cinquième et sixième sessions appellent quelques remarques. Comme la délégation philippine l'a déjà fait observer à la 1544^e séance, lors de l'examen du point 14 de l'ordre du jour, il ressort du rapport du Conseil d'administration sur sa cinquième session que l'Asie est la région qui a reçu la plus faible assistance au titre du PNUD. Il faut espérer que ce déséquilibre sera redressé à l'avenir. Il serait intéressant à cet égard d'obtenir du Conseil d'administration du PNUD des informations complémentaires sur les études comparatives concernant les dimensions et la population des différents pays, pour pouvoir mieux apprécier l'importance de l'assistance qu'ils ont reçue du PNUD.

62. La délégation des Philippines estime, comme les délégations des Etats-Unis, de l'URSS, de la Belgique, de l'Argentine, de l'Inde et du Royaume-Uni, que la question des priorités relève en dernière analyse de la compétence des gouvernements et que cette prérogative de souveraineté ne saurait être mise en question, quels que soient la nature ou le montant de l'assistance extérieure dont il s'agit. Par contre, il n'est peut-être pas inutile de rappeler ce qu'a dit le Secrétaire général dans sa déclaration d'ouverture (1531^e séance), en parlant des résultats de la deuxième session de la CNUCED, lorsqu'il a recommandé aux pays en voie de développement d'éviter de sacrifier des objectifs à long terme à des avantages immédiats. Cette mise en garde devrait être présente à l'esprit des pays en voie de développement lorsqu'ils détermineront des priorités.

63. La délégation philippine ne partage pas entièrement les avis qui ont été exprimés quant à l'utilité de l'étude sur la capacité des organismes des Nations Unies d'exé-

cuter un programme élargi en faveur du développement. Il est dit dans le rapport intérimaire que le Directeur du PNUD a présenté à ce sujet au Conseil d'administration à sa sixième session¹, qu'il s'agit essentiellement d'harmoniser les activités. Or, pour la délégation des Philippines, harmonisation est synonyme de coordination. Ainsi l'étude porterait sur des questions déjà traitées par d'autres organes tels que le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ou le Corps commun d'inspection créé pour étudier notamment les activités des organismes participant à l'exécution du programme du PNUD. Il semble qu'il conviendrait d'attendre le résultat de ces enquêtes avant d'envisager une nouvelle étude. Il faudrait au moins prévoir un délai de deux ans pour donner au Comité élargi du programme et de la coordination le temps de terminer son examen de l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social.

64. Si le PNUD est une association pour le progrès, la paix et la prospérité, il paraîtrait logique que la CNUCED participe pleinement à ses activités. En attendant que cette décision soit ratifiée sur le plan institutionnel, il faut

espérer que l'attention de la CNUCED sera attirée sur les discussions relatives à tous les projets entrepris dans le cadre du développement qui ont des incidences sur le commerce.

65. Le PRÉSIDENT suggère au Conseil d'adopter la proposition du Conseil d'administration du PNUD figurant au paragraphe 164 du rapport sur sa cinquième session (E/4451).

Il en est ainsi décidé.

66. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil prenne note de la décision du Conseil d'administration du PNUD qui figure au paragraphe 322 du rapport sur sa sixième session (E/4545).

Il en est ainsi décidé.

67. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil adopte un projet de résolution ainsi conçu :

« Le Conseil économique et social

« Prend acte des rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (cinquième et sixième sessions). »

Ce projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 17 h 35.

¹ Document du PNUD DP/L.790.